



Aveyron

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre des membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de vote par procuration : 0  
Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 10 novembre 2020

Le 10 décembre 2020 à 16h30 heures, le quorum étant atteint, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-François Galliard.

### Membres ayant voix délibérative

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Annie Bel, Dominique Gombert, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Jean-Marc Calvet, Eric Cantournet, Michel Causse, Jean-Louis Denoit suppléant de Monsieur Orcibal, Jean-François Galliard, François Marty.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Martine Bachelet, Corinne Compan, Emilie Gral et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Jean-Sébastien Orcibal.

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, médecin-chef, Annick Audiffrey, Fabienne Grégoire et Messieurs Jean-Luc Auguste, Franck Bony suppléant de Monsieur Valat, Emmanuel Causse, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Florian Souyris directeur départemental.

Membres absents ou excusés : Monsieur Stéphane Valat.

Membre de droit : Madame Valérie Michel-Moreaux, préfète de l'Aveyron.

Membre assistant de droit : Madame Hélène Fougassies, payeur départemental par intérim.

## **9 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION À LA COMMISSION DE RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-29.

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 et notamment son article 7.

Vu le rapport n° 10.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article précité du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Considérant que lorsqu'un agent fonctionnaire ou sapeur-pompier volontaire est susceptible de se trouver en situation d'invalidité temporaire ou permanente, sa situation doit être examinée par une commission associant paritairement des médecins, des représentants de l'administration et des représentants des agents concernés.

Considérant qu'il appartient donc au conseil d'administration de procéder à la désignation des représentants de l'administration pour la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne les personnes suivantes pour représenter l'administration à la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale :

Titulaires	Suppléant n° 1	Suppléant n° 2
Sylvie Lopez	Jacques Barbezange	Magali Bessaou
Jean-Philippe Abinal	Valérie Abadie-Roques	Christel Sigaud-Laury

Fait à Rodez, le

Le Président,

23 DEC. 2020



Jean-François Galliard